



municipalité de
SAINT-ROCH-OUEST

AVIS PUBLIC

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ROCH-OUEST
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest a adopté, lors de sa séance tenue le 5 novembre 2024, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025.

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
Le mardi 7 janvier 2025	19 h	Le mardi 8 juillet 2025	19 h
Le mardi 4 février 2025	19 h	Le mardi 5 août 2025	19 h
Le mardi 4 mars 2025	19 h	Le mardi 2 septembre 2025	19 h
Le mardi 1 ^{er} avril 2025	19 h	Le mercredi 1 ^{er} octobre 2025	19 h
Le mardi 6 mai 2025	19 h	Le mardi 11 novembre 2025	19 h
Le mardi 3 juin 2025	19 h	Le mardi 2 décembre 2025	19 h

Séance extraordinaire sur le budget le mardi 16 décembre 2025 à 19 h.

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST, ce 12 novembre 2024.

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière